



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Département des Pyrénées-Orientales**  
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-**  
**PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Délibération N°01/2025**

MC/GA/JD

Convocation en date du :  
10/01/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice :  
23  
Présents :  
17  
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :  
... ..

Transmission en préfecture en date du :  
... ..  
Accusé de réception en Préfecture du :  
... ..

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot - 34000 Montpellier).

Séance du 16 janvier 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

**Présents :** Mme Marie COSTA, Maire,  
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire,  
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Thierry CO, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL, M. Jacques-Hervé BONET, Mme Elisabeth MATHIEU, M. Jordi AUVERGNE, M. François ANDRE, Mme Christine SITJA, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** M. Guillem BANUYLS a donné procuration à M. Thierry CO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme Marie COSTA, Mme Katleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à Mme Christine SITJA, M. Gildas GILLARD a donné procuration à M. François ANDRE.

**Absents :** Mme Martine BONASTRE.

**Secrétaire de séance :** M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : JOURNÉE DE SOLIDARITÉ ANNÉE 2025**

Le Président de séance expose :

**VU** la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;  
**VU** la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 modifiée relative à la journée de solidarité ;

Conformément aux textes réglementaires, l'avis des membres du Comité Social Territorial a été sollicité lors de la séance du 2 décembre 2024 pour fixer le jour de solidarité pour l'année 2025.

Au cours de la séance en question, les membres présents ont, à l'unanimité, validé le 9 juin 2025 (lundi de pentecôte) comme journée de solidarité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,****Après en avoir délibéré,****Par 22 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION****des membres présents et représentés****APPROUVE**, pour l'année 2025, le lundi 9 juin 2025 comme journée de solidarité pour tous les agents de la commune,**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.****Le Maire,  
Marie COSTA****Le secrétaire de séance,  
Alain LLAURENSY**A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Llaurensy', is written over the text.